morges
VILLE DE MORGES

PREAVIS
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL

N° 15/4.17

DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 140'000.00 POUR LA RENOVATION DE LA PLACE DE JEUX DU TEMPLE

Infrastructures et gestion urbaine

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 5 avril 2017.

Première séance de commission : mercredi 12 avril 2017 à 18 h 30 à la Salle Henri Perregaux, 1er étage de l'Hôtel-de-Ville

Détermination COFIN : NON

TABLE DES MATIERES

1 PREAMBULE 3

2 JEUX ET MOBILIER 3

3 SURFACES DE CHUTES 5

4 ENTOURAGE DE L'ARBRE 5

5 ASPECTS FINANCIERS 5

5.1 Tableau financier 6

6 CONCLUSION 7

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PREAMBULE

Afin de compléter les places de jeux en Ville de Morges et surtout dans le centre-ville qui ne disposait pas jusqu'à ce jour de ce type d'infrastructure, c'est en 2001, à proximité du Temple, que celle-ci a été créée.

Cette place de jeux est composée de deux zones distinctes, l'une destinée aux enfants de 2 à 5 ans et l'autre, plus appropriée aux enfants de 6 à 10 ans ou plus, clôturée et accessible par deux entrées fermées par des portails. Outre le mobilier urbain comprenant poubelles, bancs et fontaine, les jeux sont composés d'éléments à ressorts, d'un bateau pirate multi-activités, de deux tours de grimpe multi-jeux, de balançoires pour les grands et les petits et de deux toboggans. Les surfaces entourant ces attractions sont équipées de plaques synthétiques ayant un effet amortissant. Un WC public est également aménagé dans la zone.

Cette place de jeux est idéalement située, à proximité des activités du centre-ville mais également du cheminement très prisé du bord du lac. Ceci entraîne une fréquentation quotidienne élevée de ce site. A noter qu'il s'agit sans doute de la place de jeux la plus utilisée de toutes celles à disposition dans notre ville.

Cette rénovation permettra encore de mieux répondre aux attentes de très nombreux parents et enfants.

2 JEUX ET MOBILIER

Ces installations ont subi les affres du temps malgré un entretien régulier avec le remplacement des pièces usagées. La situation est telle qu'il est aujourd'hui nécessaire de remplacer les jeux dans quasiment leur ensemble afin de pouvoir garantir la pérennité de cette place de jeux. En effet, les éléments porteurs que sont les piliers en bois, ancrés directement à même le sol dans des fondations en béton, présentent des traces de pourriture et d'usure avancée. Un test au poinçon, selon image ci-dessous, confirme ces dires. De plus, le sommet de ces derniers est également attaqué par l'humidité et la pourriture, ce qui a dégradé la résistance mécanique du bois. Ces atteintes aux piliers fragilisent dangereusement les installations.

Les escaliers d'accès aux jeux, malgré des réparations, sont aussi atteints par l'humidité et dégradés.

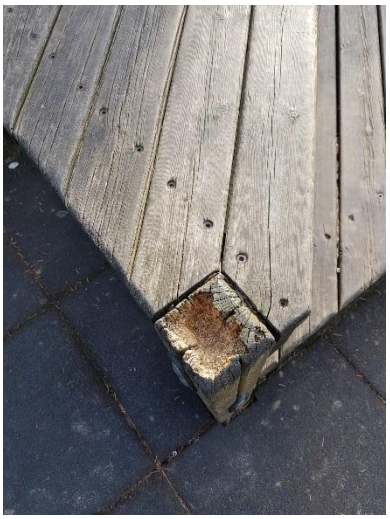

Les nouveaux jeux n'auront plus les piliers en bois directement ancrés dans le sol, mais des entretoises métalliques afin d'éviter ce phénomène de pourriture.

Il est proposé de remplacer en majeure partie, les jeux par des éléments identiques, car ceux-ci ont fait leur preuve et ceci permettra la mise en place des nouveaux jeux sans frais de génie civil conséquents. Autre avantage, la pose de jeux aux encombrements identiques permet de conserver les surfaces de chute dans les mêmes gabarits et ainsi d'éviter de devoir intervenir sur le sol des revêtements, si ce n'est la couche de protection amortissante.

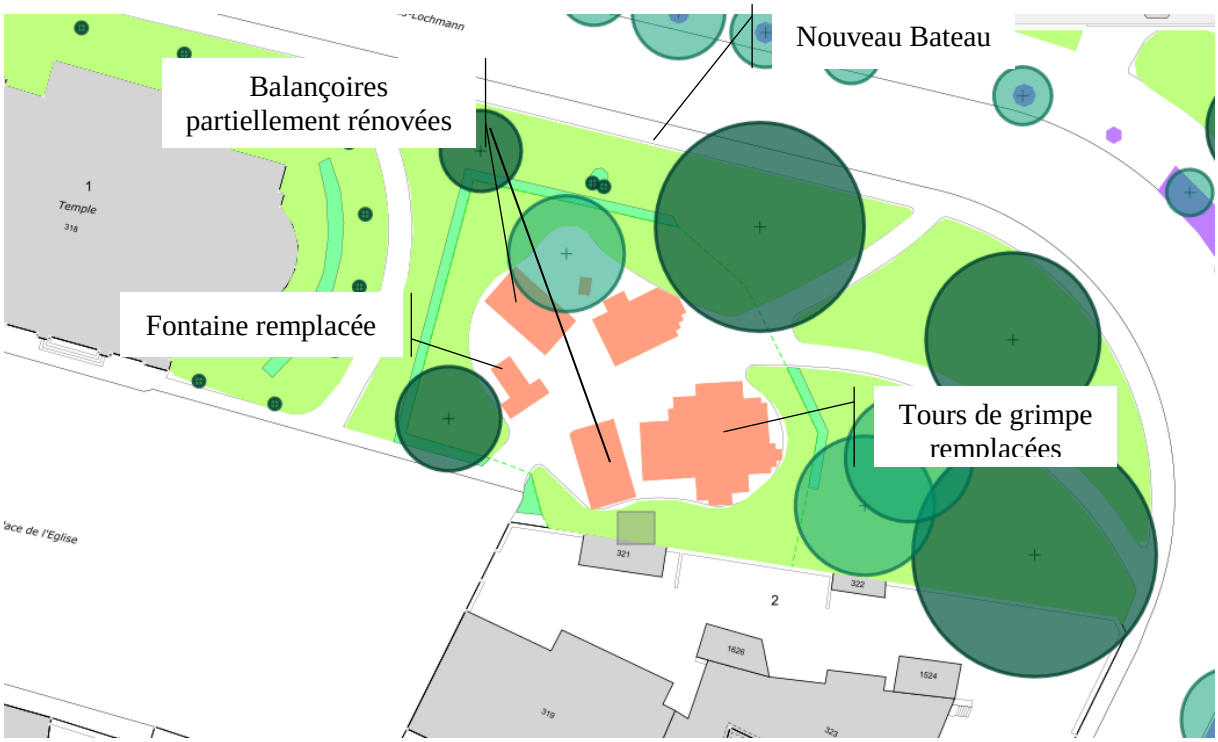

Afin de souligner cette transformation de la place de jeux avec ces nouveaux éléments, il a été décidé de mettre en place un bateau pirate qui se différencie de l'actuel, la gamme ayant évolué. Toutefois, son gabarit n'influencera pas les surfaces au sol.

3 SURFACES DE CHUTES

Les dalles protectrices ont également subi les aléas du temps. Leur souplesse s'est fortement réduite et des espaces se sont formés entre elles. Par conséquent, elles ne répondent plus au respect des normes de sécurité et n'assument plus suffisamment leur fonction amortissante en cas de chute.

Il est proposé de les remplacer par un revêtement synthétique, facile d'entretien, du même type que celui utilisé lors des transformations récentes des autres ou nouvelles places de jeux de la ville.

Ce type de revêtement présente également un avantage certain car il permet de garantir une praticabilité de la place de jeux, même après une averse.

4 ENTOURAGE DE L'ARBRE

Suite à la détérioration de l'enrobé au pied du Gledtsia (Févier), provoquée aux racines de celui-ci, le revêtement sera refait en pavés filtrant. Cette solution technique permettra ainsi à cet arbre de continuer à se développer harmonieusement tout en le faisant bénéficier de l'eau des précipitations.

Le banc en béton qui se trouve actuellement à l'arrière de l'arbre sera enlevé et remplacé par un banc pour personnes âgées mais situé devant l'arbre, permettant ainsi aux utilisateurs de pouvoir mieux observer l'activité des enfants sur les jeux.

5 ASPECTS FINANCIERS

Installation de chantier	CHF	1'000.00
Démontage et évacuation des jeux existants y compris des fondations	CHF	5'000.00
Travaux préparatoires, dépose des dalles, évacuation, découpe de l'enrobé, compactage des fonds et reprise des nivellements	CHF	7'500.00
Fourniture et montage des jeux	CHF	60'000.00
Revêtement synthétique	CHF	40'000.00
Pavés drainants	CHF	5'000.00
Poubelles, révision des portails et panneaux	CHF	5'000.00
Divers et imprévus 5 %	CHF	6'000.00
TVA 8 %	CHF	10'500.00
Total	CHF	**140'000.00**

Un montant de CHF 200'000.00 est porté au plan des investissements 2017 en priorité A, pour la rénovation de la place de jeux du Temple.

5.1 Tableau financier

BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Montant en CHF (TTC)	Total	2017	2018	2019	2020	2021 et suivants
Dépenses	140'000	140'000				
Subventions, participations ou autres	-					
Utilisation fonds	-					
Total investissements	140'000	140'000	-	-	-	-

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Durée d'amortissements	10
Année début de l'amortissement	2018
Année bouclement du préavis	2017
Taux d'intérêt au 31.12.2016	1.93%

		2017	2018	2019	2020	2021 et suivants
Charge d'intérêts		1'486	1'486	1'486	1'486	1'486
Charge d'amortissement		-	14'000	14'000	14'000	14'000
Autres charges	***Chapitre***					
Recettes	***Chapitre***					
Total fonctionnement		1'486	15'486	15'486	15'486	15'486

6 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 140'000.00 pour la rénovation de la place de jeux du Temple;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en dix ans, à raison de CHF 14'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2018.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 20 mars 2017.

le syndic	le secrétaire
Vincent Jaques	Giancarlo Stella